



REMETTRE LA FINANCE AU SERVICE DE L'HOMME, L'APPORT DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

JÉRÔME VIGNON*

Quelques mois après le désastre de la banque Lehman Brothers, les causes profondes et les issues à la crise financière apparaissent toujours aussi problématiques. Les conférences improvisées presque quotidiennement autour des acteurs de la crise pour en connaître le possible dénouement se concluent par un constat de prudence et d'incertitude. Les praticiens de la finance sont un peu comme des pilotes de formule 1 auxquels on demanderait d'expliquer pourquoi leur bolide est brutalement sorti de route et refuse de reprendre normalement son service, malgré une abondante alimentation : ils ne savent pas et leur ignorance sincère aggrave le malaise.

On ne prétendra pas ici apporter la clé de l'énigme. Pour penser la crise, se demander comment elle a pu advenir, comment elle se rattache à des épisodes précédents et ce qui pourrait l'orienter

vers d'autres développements, il est bon de se tenir à l'écart de la piste et des stands, pour revenir sur l'enjeu même de la course, enjeu perdu de vue dans la fièvre des performances. C'est un peu cette distance que donne le regard de la doctrine sociale de l'Église catholique, regard vieux comme le monde, puisque ses premiers accents prophétiques retentissaient par la voix d'Amos, réclamant au Roi d'Israël qu'il se conduise en prince juste.

Du point de vue de la doctrine sociale catholique, les acteurs et les systèmes financiers, tels que nous les connaissons aujourd'hui, ont souffert de trois insuffisances, ou si l'on préfère, de trois conditionnements réducteurs du regard : réduction de l'économie globale à la finance ; réduction de la vérité au dire du marché ; réduction du corps social à une collection d'individus animés par leurs seuls intérêts. La proposition de la doctrine sociale

* Président des Semaines sociales de France.

inspirée par l'Évangile serait mal comprise, si elle était d'abord interprétée comme une injonction moraliste. Elle procède avant tout d'une vision large et profonde de l'aventure humaine, où l'incertitude acceptée du futur est tempérée par la confiance en l'homme à maîtriser son destin, et la foi dans sa liberté conjugée avec l'esprit de service. Il en découle à la fois une manière pour chacun de conduire sa vie et une invitation pour tous à ordonner par des règles le développement économique et social. Dans cette vision d'une « humanité intégrale », la finance et l'argent sont des instruments au service d'un projet collectif, qui mise lui-même sur une personne humaine libre, mais reliée à une communauté.

UNE VISION GLOBALE DE LA DESTINÉE HUMAINE

Le monde de la finance contemporaine s'est érigé comme un monde en soi. Singularisée par le langage et parfois le vêtement, dotée d'institutions spécifiques, la communauté de ceux qui exercent les professions financières a été en partie exonérée des formes de réglementation publique communes aux autres professions, notamment parce que la fragilisation de ses activités pouvait porter atteinte à la confiance générale. Pour établir cette confiance, une certaine endogamie entre les acteurs et les instances chargées de les « superviser » a même dû être acceptée. À la décharge de cette situation singulière du système financier dans l'organisation économique, on admettra que

les pouvoirs publics se sont eux-mêmes de plus en plus reposés sur les mécanismes automatiques de la finance pour s'épargner des obligations ou des risques. La fin du système des taux de change fixes, à l'initiative des États-Unis en 1971 constitue, à cet égard, une rupture majeure, délivrant les États d'une surveillance active de leurs balances extérieures de paiement, réduisant l'influence pratique du FMI et renvoyant aux intermédiaires financiers le soin de gérer l'incertitude créée par la volatilité des changes. Autrement dit, on a sans doute, progressivement, demandé trop à la finance, pas assez au pilotage public des économies. Les excès d'un capitalisme financier trouvent ici, en partie, leur origine. Porter remède aux dysfonctionnements de la sphère financière est donc nécessaire et l'on ne peut que saluer les efforts du G20, mais ce n'est pas suffisant. Il faudra aussi mettre en cause le confinement de la sphère financière et rattacher explicitement ses règles et ses institutions aux autres finalités du système économique mondial : soutien au développement des pays pauvres, ouverture équilibrée du commerce international, protection des ressources naturelles.

C'est à quoi incline le point de vue de la doctrine sociale catholique, parce qu'il est d'emblée global, c'est-à-dire mondial et interdisciplinaire. Cette universalité s'exprime clairement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et pendant les Trente Glorieuses, dans un appel répété à concevoir l'économie mondiale comme un ensemble cohérent où se manifeste un intérêt général qui relie entre elles des économies inégales. Au nom d'une « option

préférentielle pour les pauvres », la cause du développement du Sud est regardée par l'Église comme la cause de l'économie mondiale tout entière, au motif qu'il ne peut y avoir de croissance durable pour tous que si les nations pauvres ne sont pas vouées à la marginalisation ou à la dépendance par le poids d'une dette récurrente. Les relations financières jouent, dans cette analyse globale de l'Église catholique, un rôle important. Mais ce qui frappe, c'est l'appel à une mise en concordance des domaines du commerce, de l'aide et de la régulation financière, comme une conséquence de la recherche d'un développement mondial harmonieux.

Aujourd'hui encore, ce point de vue global, holistique, qui relie le monde de la finance internationale aux autres grands domaines de l'interdépendance mondiale - commerce, développement, gestion des ressources naturelles - me semble tout à fait essentiel. La crise financière actuelle s'est en effet greffée sur deux manifestations claires de l'incohérence du développement des échanges physiques au niveau planétaire, révélées par la flambée des prix alimentaires, puis par celle des prix de l'énergie. L'inflation qu'elles ont entraînée a servi d'effet déclencheur au retournement immobilier aux États-Unis, puis à la crise financière.

Pour la doctrine sociale catholique des années 50 et de la grande encyclique « *Populorum Progressio* », le monde est global dans ce sens qu'il est à la recherche d'une unité fondée sur la justice et la préservation d'un bien commun. Aujourd'hui, l'interdépendance commerciale rend cette recherche désormais incontournable. La finance ne peut être remise sur ses

pieds sans une vision globale des finalités de justice et de développement humain auxquels aspirent les peuples.

Cette vision n'est pas utopique, car l'aventure humaine, selon l'Espérance chrétienne n'est pas semblable à une course répétitive, vouée à la réédition des malheurs. Elle s'achemine vers un progrès qui implique aujourd'hui la mise sur pied d'institutions multilatérales, veillant sur les biens communs que sont la liberté des échanges, l'accessibilité des ressources financières, la préservation du patrimoine environnemental. Cette Espérance devient aujourd'hui nécessité. Clairement, l'héritage des institutions économiques et financières mondiales issues de la Seconde Guerre mondiale, marquées par la rivalité Est-Ouest et par la dichotomie entre les mécanismes économiques (*Bretton Woods*) et les droits humains fondamentaux (Nations Unies), n'est plus à la hauteur des enjeux présents. À l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies, des propositions avaient été faites en ce sens par Jacques Delors, visant à la constitution d'un Conseil de sécurité économique mondial. Elles étaient sans doute encore prématurées. Aujourd'hui, elles deviennent d'actualité. À l'inverse, le danger guette Américains et Européens de ne se soucier que du seul système financier en le déliant de sa finalité qui l'ordonne au développement humain. En relisant les conclusions du Conseil européen de Printemps du 19 mars 2009 auxquelles ont souscrit 27 chefs d'État et de Gouvernement, on est frappé par la technicité d'un vocabulaire braqué sur la mécanique financière, et si pauvre en évocation du dessein mondial auxquels

Américains, Européens et pays émergents doivent ensemble contribuer. En oubliant les finalités, en oubliant le sens de l'aventure collective, on pourra à nouveau, par négligence, admettre que la finance pourrait continuer de soutenir la demande économique en stimulant artificiellement l'endettement des pauvres, dispensant ainsi l'économie globale de lutter contre la pauvreté par la réduction des inégalités.

UNE VISION CONFIANTE DANS LE RÔLE DE LA RÈGLE PUBLIQUE

La chute du mur de Berlin avait sonné, pour beaucoup, le glas de l'intervention publique sous toutes ses formes, pas seulement sous la forme extrême de la planification centralisée. Non contente d'occuper le champ laissé libre par le recul de l'État, l'industrie financière allait aussi propager l'idée que toute intervention publique était *a priori* suspecte et devait être réduite au minimum. Non contents de fournir les outils d'une expansion internationale sans précédent de la sphère du marché et de l'échange, les acteurs financiers devenaient aussi maîtres des stratégies d'investissement. Ils entreprenaient cette conquête, portés par la vision exclusive de la *shareholder value*, une idéologie qu'un dirigeant emblématique de General Electric a récemment spectaculairement dénoncée. C'est encore cette vue moniste, ramenant tous les enjeux de l'entreprise aux intérêts des seuls actionnaires, qui a insidieusement poussé les institutions financières privées à

déjouer les effets des mesures de surveillance dont elles auraient pu faire l'objet.

À lire les quotidiens les plus écoutés de la presse économique internationale, ce temps de la finance triomphante semble bien révolu. Martin Wolf, l'un des analystes les plus perspicaces de la crise financière aux États-Unis, démonte la vacuité des dogmes monétaristes. Amartya Sen rappelle que le libéralisme économique trahit complètement la pensée d'Adam Smith en l'interprétant comme un encouragement à laisser faire la main invisible. Et de fait, des deux côtés de l'Atlantique, les dirigeants semblent bien déterminés à aller au-delà du renflouement du système financier, pour mettre en place des réglementations qui s'appliqueront aux produits financiers, aux institutions habilitées à les gérer, et aux autorités de supervision pour que le désastre ne puisse se reproduire.

En y regardant de près (ces lignes sont écrites à quelques jours du sommet du G20 au niveau des chefs d'État et de gouvernement), l'établissement d'un ensemble de règles efficaces et applicables mondialement semble devoir se heurter à de grandes difficultés. En lisant les textes des résolutions, en écoutant les déclarations, on se pose trois questions : les acteurs publics de cette remise en place de la finance mondiale sont-ils vraiment déterminés à agir rapidement ? Ont-ils une méthode pour aboutir à des règles de portée mondiales ? Sont-ils résolus à aller jusqu'au bout, jusqu'à l'instauration d'institutions multilatérales, c'est-à-dire non dominées par un groupe particulier de nations ?

Si les déclarations des chefs d'État sont aujourd'hui très allantes, les textes paraissent moins déterminés. Ainsi, les éléments de « langage commun » qui figurent en annexe des conclusions du Conseil européen du 19 mars pour exprimer la position de négociation commune des Européens au G20 restent-ils vagues quant à l'idée même de règles contraignantes. On comprend qu'il ne faille pas partir avec des positions trop arrêtées ; on aimerait que ce flou n'exprime pas un scepticisme hostile à l'idée d'un retour de la règle, qui ne serait acceptable qu'en temps de crise.

Plus profondément, la posture belliqueuse volontiers adoptée à la veille de ce sommet, opposant les vues américaines et européennes, donne l'impression qu'on aborde une négociation traditionnelle, alors qu'il s'agit de rien moins que de réviser complètement un système obsolète. Un décalage existe entre la perception des enjeux et la méthode très fruste pour les aborder. En effet, comment construire des règles acceptables par tous, dans des domaines aussi variés, aussi complexes, et en tenant compte d'architectures et de traditions nationales financières si diverses ? Tout semble aujourd'hui mis sur le même plan, qu'il s'agisse de la lutte contre les « centres financiers non coopératifs » (un enjeu effectivement mondial) ou de la responsabilité sociale des prêteurs à l'égard des emprunteurs (un enjeu qui regarde plutôt les enceintes nationales ou européennes).

Enfin, la légitimité internationale des règles à établir et à mettre en œuvre semble encore une question sous-estimée. Le G20 constitue une enceinte

déjà plus large que le G8 où se réunissent les pays les plus riches du monde. Mais le G20 lui-même est loin de représenter l'ensemble des grands pays concernés par le bon fonctionnement de la finance mondiale. Le Forum financier mondial constitué pour pallier ce déficit ne peut, à cet égard, faire illusion.

Le message que la doctrine sociale de l'Église lance aux négociateurs des cinq continents est un message d'encouragement et de détermination, sans ambiguïté. Il s'adresse particulièrement aux Américains et aux Européens auxquels il revient de proposer une transformation profonde du système qu'ils ont créé et qu'ils contrôlent encore.

L'intervention publique, la régulation par l'État sont légitimes et aucune loi naturelle du marché qui aurait raison ne peut leur être opposée lorsque les besoins de base de toute la société l'exigent. C'est le message que martelait le pape Jean-Paul II en 1991, deux ans après la chute du mur de Berlin, dans l'encyclique « *Centesimus annus* » célébrant le centième anniversaire de la première des grandes encycliques sociales¹. C'est à cette encyclique que se référaient les évêques américains, portant à l'automne dernier un jugement sévère sur la défaillance des institutions financières privées, et réclamant des sanctions au motif de l'ignorance des souffrances des pauvres. « *L'autorité de la règle publique sur les acteurs privés est irrécusable* », disaient-ils, « *lorsqu'elle est le seul moyen d'accomplir un bien nécessaire à la société dans son ensemble* ».

Lorsque les interdépendances internationales sont telles que l'État lui-même ne peut énoncer ou appliquer

seul les règles nécessaires, il est indispensable de faire appel à une autorité dotée de pouvoirs supranationaux. Tel est également, sans ambiguïté, l'effet du principe de subsidiarité, principe clé de toute la tradition de la doctrine sociale catholique. Tombé quelque peu en désuétude depuis sa proclamation par Thomas d'Aquin, accusé à l'époque de faire trop confiance à l'intelligence humaine, le principe reprend vie dans l'encyclique « *Rerum Novarum* », fondatrice de la tradition sociale chrétienne moderne. Il devient alors un authentique principe politique pour guider le choix du niveau de détermination de la règle d'intérêt général. Construit sur l'idée de la protection de l'autonomie des échelons les plus modestes par les échelons supérieurs, qui exercent à leur égard l'autorité, le principe fut mobilisé avant la guerre pour faire pièce aux idéologies totalitaires. Après la guerre il permet à Paul VI (*Pacem in terris*, 1963) puis à Jean XXIII (*Gaudium et Spes*, 1966) d'en appeler à la création d'autorités mondiales de compétence universelle.

Ce même principe imprègne toute la construction européenne. Tout récemment, le rapport de la Rosière remis à la Commission européenne pour inspirer un nouveau cadre de fonctionnement des services financiers en Europe, distinguait deux niveaux pour les règles de supervision financière : un niveau de coordination entre les régulateurs financiers nationaux, laissant la souplesse nécessaire à leurs spécificités, un niveau centralisé européen lorsque l'harmonisation s'impose pour des raisons d'efficacité. Le principe de subsidiarité pourrait tout aussi bien guider les négociations qui s'engage-

ront sous l'égide du G20. La première question à clarifier dans l'agenda de ces négociations multilatérales consiste dans la détermination de ce qui doit réellement être harmonisé et surveillé sur un plan mondial : on songe alors à tout ce qui relève des opérations et des opérateurs transnationaux, et ce qui pourrait relever d'un processus de reconnaissance mutuelle de normes nationales sur la base de principes communs.

Harmonisation, reconnaissance mutuelle, contrôle de l'application de règles appelleront un renforcement des institutions financières mondiales, y compris, mais pas seulement, du FMI. Elles devront en particulier bénéficier d'une indépendance accrue à l'égard des gouvernements tout en se soumettant à un contrôle de responsabilité vérifiable par tous les États assujettis. À la conception de cette architecture, familière aux Européens, devraient être associés les divers groupes d'État constitués en fonction de leur stade de développement et de leurs intérêts, selon une typologie que les négociations de l'OMC rendent désormais familière. On suivrait alors la recommandation de Jean-Paul II exprimée en 2003 lors des Journées mondiales de la paix, visant à établir les institutions multilatérales sur la base d'un accord et non d'une imposition, afin de prévenir la constitution d'un super-État mondial².

L'HOMME LIBRE AU CŒUR DU SYSTÈME FINANCIER

Lorsque l'on dit que la finance est

au service de l'économie et que l'économie est au service de l'homme, on s'inscrit dans une perspective philosophique et anthropologique qui en appelle à la liberté et à la responsabilité humaine. Si cette perspective a pu être contestée par le libéralisme économique qui se réclame lui aussi de la liberté, ce n'est pas sur la base de faits concrets. Ceux-ci démontrent au contraire que la conjugaison de libertés individuelles par la médiation du seul marché peut déboucher sur la catastrophe pour tous. Comme l'ont écrit les jeunes chercheurs conduits par Gaël Giraud et Cécile Renouard, la crise des *subprimes* a seulement confirmé que « *les marchés dérégulés sont en général inefficaces, inefficients et inéquitables* »³.

L'opposition porte donc sur l'idée que l'on se fait de la liberté de l'homme. La doctrine sociale de l'Église met au centre de la vie économique un homme libre en effet, mais relié à la communauté dont il est membre. Benoît XVI, s'exprimant aux Bernardins en septembre dernier, a manifesté de façon saisissante cette « *tension entre le lien et la liberté* » qui oriente la liberté elle-même. Pour le croyant, « *la liberté est donnée par l'Esprit et ne se laisse donc pas réduire à l'idée que chacun peut s'en faire* »⁴. Pour l'homme de bonne volonté, cette conception donne à réfléchir au moyen d'éviter que l'absolutisation des libertés individuelles ne débouche sur l'impossibilité de fonder le vivre ensemble.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre concrète de règles, le domaine financier peut trouver, dans la conception chrétienne d'une liberté reliée à la communauté, une inspiration aidant à

résoudre un dilemme que l'on entend fréquemment évoquer aujourd'hui.

Ainsi, après le tragique épisode du fond Madoff, a-t-on entendu des réactions très contrastées : soit il y avait bien la preuve d'un indispensable renforcement des mécanismes de surveillance placés sous la sauvegarde des pouvoirs publics ; soit, puisque de tels mécanismes existaient, on avait la démonstration que la réglementation sera toujours insuffisante et que la seule sauvegarde consiste dans la moralité individuelle des opérateurs financiers. L'affaire du scandale Enron avait déjà suscité le même débat : défaillance de la surveillance collective ou crise de la morale privée ? La dénonciation énergique de l'avidité à laquelle se livrent les médias outre-Atlantique pourrait en définitive viser seulement l'éthique des responsables, en aucun cas les règles ou l'absence de règle.

Ce débat est, on le pressent, anthropologique : qui est l'homme et jusqu'à quel point se doit-il d'être responsable ? La tradition chrétienne interpelle à la fois l'homme et le corps social fruit de sa volonté. Le « *Qu'as-tu fait de ton frère ?* » interroge non seulement chaque individu, mais aussi le « nous » collectif qui organise la vie commune. Il dénonce l'avidité des personnes et l'inconsistance des « *structures de péché* » qui entraînent qu'en toute légalité et bonne conscience, des responsables ou des États peuvent par leurs actes engendrer pour les plus vulnérables des hommes et des pays de grands dommages. L'homme relié par la fraternité évangélique est à la fois responsable de ses actes et de la qualité de sa communauté de vie. Entre ces

deux pôles de la cohésion sociale se joue un sentier d'équilibre dont le dessin n'est pas tracé d'avance, mais qui doit en permanence être inventé, ajusté par des choix politiques, aujourd'hui devenus choix mondiaux, transnationaux.

Pour concevoir ce sentier, la politique gagne à s'enraciner dans des principes communs qui surmontent les clivages, tout en admettant que leur transposition pratique s'adapte à des contextes culturels différenciés. La doctrine sociale-chrétienne propose, à ce moment de la conception de règles financières communes, un ensemble de principes dont la richesse est d'établir une concordance entre morale personnelle et valeurs collectives : les principes de vérité, de responsabilité et de précaution, ancrés dans la mémoire chrétienne, se laissent interpréter à la fois du point de vue des opérateurs financiers et des règles qui pourraient présider au fonctionnement de leurs institutions⁵.

De tels principes, issus de la tradition sociale catholique, ont une résonance humaine qui la déborde. Ils pourraient faire l'objet d'une délibération et d'un approfondissement entre toutes les traditions religieuses et philosophiques, comme cela fut le cas, dans le domaine du droit du travail, avec l'Agenda pour le travail décent, mis en œuvre par Juan Manuel Somavia, Directeur général de l'Organisation internationale du travail. Prochainement, le Pape Benoît XVI devrait publier une nouvelle encyclique sociale, poursuivant dans le contexte de la présente crise mondiale, l'œuvre de ses prédécesseurs. Très attendue par les Catholiques, on souhaite qu'il puisse en découler une approche pratique des défis posés par cette crise, qui puisse faire l'objet d'un partage entre l'ensemble des religions, afin qu'elles apportent ensemble leur soutien aux responsables politiques du monde entier, les armant de courage et d'imagination.

NOTES

1. Encyclique « *Centesimus annus* » citée par la conférence des Évêques américains.
2. Jean-Paul II, message pour la journée mondiale de la paix, 2003.
3. Gaël Giraud et Cécile Renouard, « *20 propositions pour réformer le capitalisme* », préface de Pascal Lamy, Flammarion, 2009.
4. Benoît XVI, « *Chercher dieu* », discours au monde de la culture, éditions Parole et Silence, 2008.
5. Pour une description plus précise de ces trois règles, on peut se reporter à l'ouvrage « *Chrétiens sociaux face à a crise financière* », éditions Bayard culture, 2009.